

## La reprise d'entreprise en difficulté (MOD16)

### Introduction – présentation générale du droit des entreprises en difficulté

Les procédures préventives

- la procédure de mandat *ad hoc*
- la procédure de conciliation

Les procédures judiciaires

- la procédure de sauvegarde
- la procédure de redressement judiciaire
- la procédure de liquidation judiciaire

#### 1. La reprise d'une société en difficulté (sauvegarde ou redressement judiciaire)

- le rachat du capital de la société en difficulté
  - le domaine et le moment du rachat
  - les modalités du rachat
- la mise en œuvre et le suivi de la procédure collective de la société reprise
  - la gestion de la société pendant la procédure
  - les mesures de restructurations financières, opérationnelles et sociales
- la préparation et la mise en œuvre du plan de sauvegarde ou de redressement
  - la vérification et la contestation du passif
  - l'établissement des prévisionnels de trésorerie et d'exploitation
  - l'établissement et la rédaction du projet de plan
  - l'arrêté du plan par le tribunal
  - l'exécution du plan et ses éventuelles modifications

#### 2. La reprise d'actifs et d'activités d'une société en difficulté : le plan de cession

- les avantages et inconvénients par rapport à la reprise du capital de la société
- le domaine du plan de cession
- la préparation du projet de reprise
  - la prise de contact et les relations avec les protagonistes du dossier
  - l'accès aux informations essentielles
  - l'établissement des prévisionnels de trésorerie et d'exploitation du repreneur
- l'établissement et la rédaction de l'offre de reprise
  - la présentation du repreneur
  - la présentation du business plan
  - le périmètre de l'offre
  - les modalités de la reprise
- la présentation de l'offre au tribunal
- la période postérieure à la cession

### Conclusion

les éventuelles responsabilités encourues et les pièges à éviter

le degré zéro de la reprise d'entreprise en difficulté : la reprise d'actifs isolés

**OBJECTIFS – PRE REQUIS – PUBLIC VISE :**

Objectifs : Acquérir et développer ses compétences en vue d'une opération de reprise d'entreprise ou de fusions-acquisitions.

Pré-Requis : Connaissances générales du monde de l'entreprise.

Public visé : Repreneurs, Acquéreurs, Experts.

**DUREE DE LA SESSION**

8 heures (une journée)

**DEROULEMENT PEDAGOGIQUE**

- Déroulement des cours par vidéoprojecteur, avec paperboard en soutien ,
- Un support de cours remis à chaque participant

**LE FORMATEUR**

Avocat au barreau de Paris, Me Nassim GHALIMI est spécialisé en droit des entreprises en difficulté, tant en conseil qu'en contentieux. Il intervient dans le cadre des procédures préventives (mandat ad hoc et conciliation) et des procédures collectives (sauvegarde, redressement judiciaire et liquidation judiciaire), aux côtés des débiteurs, des actionnaires, des créanciers, des dirigeants (actions en responsabilité personnelle).

Il accompagne également de nombreux repreneurs, dans le cadre d'offres de reprise d'actifs et d'activités à la barre du Tribunal.

Me GHALIMI est Associé du Cabinet VEIL-JOURDE. Il est également membre de l'Association pour le Retournement des Entreprises (ARE) ainsi que de plusieurs autres associations en lien avec la justice commerciale et les procédures collectives.

**SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION**

Suivi : Feuille d'émargement.

Evaluation : Fiche d'évaluation en fin de session.

**LIEU DE FORMATION :**

FUSACQ – 27 rue Taitbout 75009 Paris